Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260113-010CDST-DE

DELIBERATION N° 2026/010/YvP

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 13 JANVIER 2026

Le treize janvier deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 7/01/2026

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 29
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 36
Nombre d'excusés : 10
Nombre d'absents : 2

PRESENTS
BLERUAIS : LECOMTE Maryse **BOISGERVILLY** : PIEDVACHE Bernard, ROUSSIN Sylvie **GAEL** : LEVREL Denis, COLLIAUX Valérie **IRODOUER** : TEXIER Frédéric **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : Patrick HERVIOU **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel **MÉDRÉAC** : COLLET Serge **MONTAUBAN-DE-BRETAGNE** : JALU Serge, GUEE Madeleine, URVOY Karine, Thierry VERNEY **MUEL** : **QUEDILLAC** : PEILA-BINET Carine, LORAND Hubert **ST MALON SUR MEL** : LE METAYER Gilles **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne **ST MEEN-LE-GRAND** : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, LELU Annette, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LAYEC Marianne **ST PERN** : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe **ST UNIAC** : PASSILLY Karine
EXCUSES
BUISSON Alain, PEZZOLA Marie-Laure, BOUILLET Isabelle, CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie, GLOTIN Michel, DIVET Anne, ROUAULT Delphine, LE FUR Christine, LE BIAVAN Rolland
ABSENTS
BRICHE Fabien, DESPRES Joseph,
POUVOIRS
BUISSON Alain à TEXIER Frédéric, BOUILLET Isabelle à Patrick HERVIOU, GLOTIN Michel à GUITTON Pierre, DIVET Anne à LELU Annette, ROUAULT Delphine à COLLET Serge, LE FUR Christine à GUEE Madeleine, LE BIAVAN Rolland à JALU Serge

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260113-010CDST-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 JANVIER 2026	DELIBERATION N° 2026/010/YvP

CONTRACUALISATIONS	Rapporteur : Philippe CHEVREL

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE : PROGRAMMATION 2025

Vu le Contrat Départemental de Territoire ;
Vu la délibération n°2023/155/BlR du 14 novembre 2023 approuvant le contrat départemental de solidarité territoriale 2023-2028
Vu la réunion de COPIL du 10 juin 2024 ;

Monsieur le Président rappelle que le Département d'Ille et Vilaine soutient le développement local des territoires en apportant son soutien financier aux projets qui participent au dynamisme départemental. Il rappelle ensuite que la 4ème génération des contrats départementaux de solidarité territoriale couvre la période 2023-2028.

A partir des éléments du diagnostic de notre territoire, trois enjeux partagés ont été définis :
• Enjeu 1 : Accompagner le parcours de chacun en favorisant sa qualité de vie et sa capacité d'agir
• Enjeu 2 : Accueillir dans un cadre de vie préservé et qui s'adapte aux nouveaux modes de vie
• Enjeu 3 : Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine naturel en gérant durablement nos ressources

Le volet investissement recense l'ensemble des opérations du territoire qui bénéficie d'un soutien financier du Département car répondant aux enjeux communs du Département et de la communauté de communes.

Initialement, l'enveloppe globale dédiée au volet investissement s'élevait à 2 339 244 € (dotation de base pour un montant de 2 105 320 € et bonification (10%) pour 233 924 €).

Par courrier daté du 17 avril 2025, et en raison des difficultés financières auxquelles il est confronté, Monsieur le Président du Département, a informé les EPCI n'ayant pas atteint 70% de programmation, de programmer de nouvelles opérations dans la limite de 70% de l'enveloppe.

Avant de présenter la proposition de programmation 2025, Monsieur le Président propose :
- Pour le projet de mise en réseau des médiathèques porté par la Communauté de Communes, et considérant le caractère unique du projet, de maintenir le montant du financement à 35 000 € malgré une dépense inférieure au montant prévisionnel ;
- Pour le projet de logement au 19 rue de la Libération à Gaël de maintenir le taux de financement à 20%, comme pour les autres projets de logement porté au contrat de territoire, faisant ainsi passer la subvention prévue au contrat de 30 000 € à 42 103,20 €

Ceci exposé, l'enveloppe disponible pour la programmation 2025 évolue de 859 866,39 € à 847 763,18 €

Le COPIL Territorial réuni le 20/11/2025 a examiné la programmation 2025 ci-après et a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260113-010CDST-DE

Enjeu	Thématique	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Montant de l'action HT	Subvention prévisionnelle	taux	Date prévisionnelle d'engagement
1	SANTE	Achat 2 cellules dans maison de santé	Montauban	281 632,00	30 000,00	10,65%	AUTOMNE 2025
2	HABITAT	Rénovation thermique logement social communal 10 rue de la libération	Gaël	900 000,00	180 000,00	20,00%	DEC 2025
2	HABITAT	Rénovation de bâtiments communaux 8 et 10 place de l'église en logements	St Malon sur Mel	1 179 503,00	235 900,60	20,00%	AUTOMNE 2025
3	MOBILITE	Mise en œuvre SDMA Phase 1 : étude préalable 4 lignes structurantes 19 600,00	CCSMM	769 600,00	269 852,58	35,06%	2025
		Mise en œuvre SDMA Phase 1 : travaux 1 à 2 lignes structurantes 750 000,00					JUIN 2027
4	TOURISME	Réaménagement bâtiment gare Médréac (accueil OT et création nouvelle scénographie)	CCSMM	660 000,00	132 000,00	20,00%	OCT 2025

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
- DONNE un avis favorable au :
- **Maintien de la subvention de 35 000 € pour le projet de réseau des médiathèques porté par la Communauté de Communes**
- **Maintien du taux de subvention de 20% pour le projet de logement sis 19 Rue de la Libération porté par la commune de Gaël**

- VALIDE la programmation 2025 tel qu'exposée
- AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des vice-présidents délégués, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
CHEVREL Philippe

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 14/01/2026
Qualité : PRESIDENT